



DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au coeur du Bassin Potassique

Dossier n° DP 068 376 23 J 0060

Date de dépôt : 28/03/2023

Date d'affichage de la demande en mairie :
28/03/2023

Demandeur : Monsieur Djamel BAADACHE

Pour : Pose d'un abri à véhicule

Adresse du terrain : rue du Chanoine JB
Stoffel, cadastré 41 0586

Affaire suivie par : Monsieur Robin STERLE – Instructeur du droit des sols

CERTIFICAT DE DECLARATION PREALABLE TACITE **délivré par le Maire au nom de la Commune**

Monsieur,

Par la présente, je vous informe que vous avez obtenu une autorisation tacite pour votre demande de déclaration préalable déposée auprès de notre service d'urbanisme le 28/03/2023.

En vertu de l'article R.424-1 du Code de l'urbanisme, le silence gardé par l'administration pendant un délai d'un mois à compter de la réception d'une demande de déclaration préalable vaut décision d'acceptation. Le délai d'un mois est expiré depuis le 28/04/2023.

Ainsi, conformément à la législation en vigueur, nous vous délivrons ce certificat d'autorisation tacite.

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe le dossier de déclaration préalable avec l'ensemble des pièces jointes.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Fait à WITTENHEIM

15 MAI 2023

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs,
à l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

